



Seconde vie, une autre façon de consommer pour produire moins de déchets

Après une période de consommation effrénée de produits neufs, synonyme d'utilisation croissante des ressources naturelles, de transports polluants, ..., une nouvelle tendance s'affirme, à savoir l'utilisation de produits de seconde vie. Et les arguments en faveur de ce nouveau comportement sont nombreux : prévention des déchets en allongeant la durée de vie des objets, création d'emplois qui peut être synonyme d'insertion, achats économiques, ...

Quelques exemples qui font la différence

• Textiles

Pour trouver des textiles de seconde main en très bon état, rien de plus facile : Bourses aux vêtements (<https://bourse-aux-vetements.org>), friperies, vides greniers (<https://vide-greniers.org>), magasins Ding Fring (boutique Le Relais, boulevard de la Tour d'Auvergne à Rennes) ...

• Appareils électriques

Sur internet, de nombreux sites proposent des smartphones de marque reconditionnés.

Le magasin ENVIE, rue de la Donelière à Rennes propose des appareils électroménagers rénovés et garantis à des tarifs attractifs. Tel 02 99 38 62 96.

• Matériels de handicap :

L'entreprise d'insertion ENVIE Autonomie, rue de la Donelière à Rennes, propose à la vente du matériel médical rénové et garanti à tarif compétitif.

Tel : 02 99 38 28 97.

autonomie35@envie.org

• Vélos, matériels d'entretien du jardin et outils de bricolage :

Eureka Emplois Services, de Montfort sur Meu, rénove et remet à la vente ces objets. N'hésitez pas à les contacter.

Tel : 06 79 92 57 88 www.eureka-emplois-services.org

• Objets, meubles, déco,

Sites internet de vente entre particuliers, petites annonces des journaux locaux ou des magasins de quartier, bourses aux jouets (<https://bourse-aux-jouets.org/>), marchés aux puces, vides greniers (<https://vide-greniers.org>), brocantes, dons, recycleries, ventes Emmaüs (<https://emmaus-rennes.fr/>), ..., les offres sont nombreuses.

Pensez également aux dépôts-ventes, magasins d'achat et vente de matériel d'occasion.

Pensez aussi à la location, à l'emprunt, à l'achat collectif ou à l'échange pour des besoins ponctuels.

Plus d'infos,
www.smictom-centreouest35.fr



Elodie SAROUILLE,
Gérante de la Recyclerie
« Se Recycle » à Guer

Pourquoi avoir décidé d'ouvrir une recyclerie ?

Dans le cadre de mon ancien travail d'agent de déchèterie, je voyais beaucoup d'usagers qui voulaient donner des objets. Cette idée était déjà présente dans mon esprit, il y a quelques années, mais je n'avais pas suffisamment d'expérience pour me lancer et je ne savais pas comment faire. Cela fait longtemps que je suis sensible au gaspillage et à tout ce que l'on jette.

Cette année, c'était le bon moment pour moi de me lancer professionnellement.

Expliquez-nous les principes et le fonctionnement de la Recyclerie ?

Les personnes me donnent ce qu'ils ne veulent plus garder, ce qui encombre leur maison.

Je nettoie les objets, je les répare si besoin et je les mets en vente dans la recyclerie à petit prix. Tout le monde peut venir.

Les objets mis en vente viennent aussi des dons des usagers dans les déchèteries du SMICTOM Centre Ouest et que j'ai l'autorisation de collecter.

Quels sont vos futurs projets ?

J'ai commencé à donner à des associations pour animaux, des couvertures qui ne trouvent pas acheteur.

Je donne également des robes de soirée et de mariée démodées à une créatrice pour qu'elle les remette à la mode.

Je souhaite également développer des ateliers de relooking de meubles à destination de particuliers et des ateliers à destination des enfants sur le tri et le réemploi sous forme de jeux.

**Se Recycle, 9 bis rue de Saint Marc
56380 GUER
Tél. : 06.19.74.28.42.
serecycle.guer@gmail.com**



TRIER RÉDUIRE INNOVER



Côtes-d'Armor : Caulnes, Guenroc, Guitté, La Chapelle Blanche, Loscouët sur Meu, Mérillac, Plumaudan, Plumaugat, Saint Jouan de l'Isle, Saint Launeuc, Saint Maden, Trémorêt. **Ille et Vilaine :** Bédée, Bléruais, Boisgervilly, Bréal sous Montfort, Breteil, Gaël, Iffendic, La Chapelle du Lou du Lac, La Nouaye, Landujan, Le Crouais, Maxent, Médréac, Montauban de Bretagne, Monterfil, Montfort sur Meu, Muel, Paimpont, Plélan le Grand, Pleumeleuc, Quédillac, Saint Gonlay, Saint Malon sur Mel, Saint Maugan, Saint Méen le Grand, Saint M'Hervon, Saint Onen la Chapelle, Saint Péran, Saint Thuria, Saint Uniac, Talensac, Treffendel. **Morbihan :** Augan, Beignon, Brignac, Concoret, Evriguet, Guer, Guilliers, La Trinité Porhoët, Mauron, Ménéac, Mohon, Monteneuf, Néant sur Yvel, Porcaro, Réminiac, Saint Briec de Mauron, Saint Léry, Saint Malo de Beignon, Saint Malo des 3 Fontaines, Tréhorenteuc.

De petits gestes aux grands effets

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère environnementale encadrée par la COP 21 ratifiée en 2016. La déclinaison bretonne se traduit par la Breizh COP en cours d'élaboration par la Région Bretagne. Nous savons tous que si nous n'agissons pas vite, nous laisserons à nos enfants une planète en grand danger, le dérèglement climatique en étant la partie la plus visible.

Le SMICTOM Centre-Ouest continue de réfléchir, de son côté, aux actions à mettre en place pour contribuer à la préservation de notre planète. La redevance incitative apporte de réels résultats par la qualité de votre tri, par vos actions de compostage, par la réduction de vos volumes de déchets. Si notre Usine de Valorisation Organique, à Gaël, transforme près de 50% de vos déchets en compost normé, l'autre moitié, ainsi qu'une partie des dépôts en déchèteries, est dirigée dans un centre d'enfouissement. Notre enjeu maintenant est de réduire, voire supprimer, ces enfouissements. A commencer par l'amélioration perpétuelle du tri : environ 15% du contenu de la poubelle verte est encore recyclable. Verres, papiers, tissus, cuirs... ont une seconde vie, alors pourquoi les enfouir ?

Lors du dernier Débat d'Orientation Budgétaire, les élus du SMICTOM Centre-Ouest ont défini les principales évolutions 2019. La volonté des élus est de ne pas revaloriser la redevance incitative malgré un budget de plus en plus contraint notamment dû aux évolutions de charges liées aux nouvelles prestations en déchèteries, par exemple la collecte du plâtre et de l'amiante.

Les élus, le personnel du SMICTOM Centre-Ouest et moi-même vous souhaitons une très bonne et heureuse année 2019.

Préservez notre planète, réduisons nos enfouissements.

Philippe CHEVREL

Président du SMICTOM Centre Ouest Ille-et-Vilaine

INFORMER

Collecte des déchets, gardons de bonnes habitudes pour 2019

Pour une collecte de vos déchets sans encombre, voici un petit rappel :

- **Collecte des bacs verts** couvercle fermé. Pas de sac au-dessus ou à côté du bac.

- **Collecte des bacs jaunes** toutes les 2 semaines. Le calendrier de collecte des bacs jaunes est téléchargeable sur le site internet www.smictom-centreouest35.fr

- **Des déchets en vrac dans mon bac jaune.** Pas de sac plastique, ni de housse.

- **Sortie des bacs** la veille du jour de collecte.

- **En cas de jour férié,** les collectes des bacs verts et jaunes sont décalées de 24 heures après le jour férié.

- Vous souhaitez consulter le nombre de levées de votre bac vert, une seule adresse : <http://www.smictom-centreouest35.fr/redevance-incitative>. Munissez-vous de votre redevance avec votre clé d'activation puis cliquez sur

Une question ? www.smictom-centreouest35.fr ou 02 99 09 57 26.



Tri des emballages et des papiers recyclables, un geste simple aux grands effets ...

En France, près de 3 bouteilles en verre sur 4 sont recyclées. Sur notre territoire, les emballages en verre recyclable représentent près de 4% du contenu de nos poubelles vertes. Déposés dans les bacs verts, nos emballages et papiers recyclables sont perdus alors qu'ils ont un destin formidable, pour peu que l'on choisisse de les déposer dans les bons conteneurs.

Retour sur ces gestes qui font la différence

Les emballages en verre

COLONNE À VERRE

Bouteilles, pots, bocaux et flacons de parfum en verre

BAC VERT OU DÉCHÈTERIE

Vaisselle, poteries, bouchons, capsules, couvercles

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le verre est recyclable et réutilisable à l'infini.

Une fois fondu, il entre dans la composition de nouveaux emballages en verre, à condition de ne pas être pollué par des matières non compatibles.

Les emballages en plastique

BAC JAUNE

Bouteilles et flacons en plastique ...

- ...de boisson
- ...de salle de bain
- ...de produits d'entretien...
- d'huile, de vinaigrette, de mayonnaise, ..
- Cubitainers de vin
- Bidons en plastique

BAC VERT

Films et sacs plastiques

Barquettes et pots de plantation

Barquettes de salade et de plats préparés

Pots de produits laitiers,

Boîtes de gâteaux et de viennoiseries

Barquette en polystyrène

barquettes de beurre et bacs de glace

A quand le tri de tous les emballages en plastique dans le bac jaune ?

Contrairement au territoire du SMICTOM Centre Ouest, certains territoires, parfois voisins, trient aussi les films, pots de yaourt et autres barquettes en plastique. Pourquoi cette différence ? Une expérimentation est actuellement menée au niveau du territoire national afin que la filière (centres de tri et usines de recyclage) s'adapte progressivement au tri et au recyclage de ces nouvelles résines. Un peu de patience, car au plus tard en 2022 tous les français trieront tous les emballages en plastique.

Et n'oubliez pas non plus dans le bac jaune ...

Cartonnettes

Boîtes métalliques

Briques

Papiers

Un doute, une question sur le tri www.smictom-centreouest35.fr

Pensez-y ! Pas d'ordures ménagères en vrac dans votre bac vert

Merci de mettre vos ordures ménagères dans des sacs avant de les déposer dans la poubelle verte. Déposés en vrac, les déchets peuvent rester coincés dans le bac au moment du vidage. De même, les housses, censées protéger le bac, gênent le vidage. Pensez à nettoyer régulièrement votre bac. Merci de votre collaboration.



Le tri des textiles à revoir

Les services du SMICTOM constatent que beaucoup de vêtements sont déposés dans les bacs verts et jaunes ou dans les caissons destinés aux déchets non recyclables dans les déchèteries. Ces textiles, mis en mélange avec d'autres déchets, ne peuvent plus être réutilisés ou recyclés. Ils seront alors traités comme des ordures ménagères non recyclables.



C'est dommage, car triés et déposés dans les bons conteneurs, les textiles sont vendus sur le marché de l'occasion, ou transformés en chiffons, en isolants, en nouveaux vêtements ou en matière première.

Déposez vos textiles, linge de maison, tissus, accessoires, maroquinerie et chaussures usés, troués, en bon état, démodés ou trop petits dans les conteneurs LE RELAIS, ou donnez-les à des associations locales.

En triant vos textiles dans les bons conteneurs, vous leur donnez une seconde vie et vous aidez le Relais, dans son travail d'insertion. Merci pour votre geste.



Pensez-y

- Textiles propres, secs et emballés dans des sacs bien fermés
- lier les paires (chaussures, tailleurs, maillots deux pièces, etc.).

Focus sur la facturation

Payez votre redevance ordures ménagères en trois fois ...

Vous souhaitez étaler le paiement de votre redevance pour l'année 2019 et les années suivantes, rien de plus simple :

1. Téléchargez le mandat de prélèvement de votre collectivité à la rubrique «facturation du service» sur le site internet du SMICTOM Centre-Ouest <http://www.smictom-centreouest35.fr/>
2. Retournez le mandat complété et visé, accompagné d'un Rib récent, sans oublier de préciser votre code client, avant le 31 janvier 2019 à :

SMICTOM Centre Ouest 35 - 5 ter rue de Gaël 35290 SAINT MEEN LE GRAND

Vous recevrez votre facture et votre échéancier durant le 1^{er} trimestre 2019. Vous pourrez interrompre le prélèvement à tout moment.

Plus d'informations 02 99 09 57 26 • www.smictom-centreouest35.fr

Important : Seuls les propriétaires des logements peuvent souscrire à ce mode de paiement.

Propriétaires, signalez tout changement.

Départ, arrivée de locataires, vente ou achat d'un logement ... Pour ajuster la facture, il appartient aux propriétaires de signaler immédiatement au SMICTOM tout changement concernant son bien. **redevance@smictomco.fr ou 02 99 09 57 26. (choix 2)** Propriétaires, pensez à informer vos locataires sur le service de gestion des bacs (mise à disposition des bacs, tri des déchets..) et sur la facturation du service.